



**Organisation Contre La Torture en
Tunisie**

Etat des lieux des droits de l'homme en Tunisie
et
recommandations pour améliorer la situation

Le lendemain de la révolution du 14 janvier 2011, le gouvernement provisoire a ratifié un bon nombre de conventions internationales se rapportant aux droits humains ; comme l'adhésion au Statut de Rome du CPI, la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques. Le pas le plus important était l'adhésion au Protocole Facultatif se rapportant à la Convention Contre la Torture. Une amnistie générale a été décrétée au profit des personnes qui ont été jugées dans des procès politiques.

En revanche, les anciennes pratiques de recours abusif à la force publique continue à l'occasion de manifestations et protestations pacifiques, organisées à plusieurs reprises à Tunis ou ailleurs.

Les interventions musclées de la police ont engendré des dégâts physiques et moraux à des dizaines si ce n'est à des centaines de manifestants. Ces agressions ont touché des activistes, des journalistes, des syndicalistes, des politiques.... Dans la majorité des cas, le recours à la force n'était pas nécessaire : la dispersion du sit in de la Kasba I en date du 20/01/2011, l'attaque contre des manifestants qui s'apprêtaient à organiser le sit in de la Kasba III. Pendant ces interventions, la police agresse les manifestants sans motifs rien que pour les empêcher de protester pacifiquement contre le gouvernement provisoire de l'ex 1^{er} ministre Med GHANNOUCHI.

Ces interventions policières ont été enregistrées à plusieurs occasions à Tunis (01/04/2011 – 14/04/2011 – 08/05/2011 – 15/07/2011 ...)

Par ailleurs, plusieurs cas de torture et de maltraitance ont été enregistrés ; ces derniers mois malgré les promesses du gouvernement provisoire de mettre fin à ce fléau.

Les actes de torture se pratiquant dans les voitures de police, dans les postes de police, ainsi que dans les prisons ; même les enfants n'ont pas été épargnés (cas de BADROUCHI, AMIR, MRIZGUI, Hamadi FEHMI) ; des jeunes ont été obligés de signer des PV de police sans avoir eu le droit de connaître le contenu, des dizaines de plaintes ont été déposées au près du ministère public concernant les actes de torture mais aucune enquête n'a été ouverte, ce qui signifie que l'impunité persiste en faveur des tortionnaires.

Le gouvernement ne fournit aucun effort pour mettre fin à la torture, bien qu'on continue à parler de réformes de la police et de la justice, un progrès a été enregistré au niveau des médias qui ont ouvert leurs pages aux questions des droits de l'Homme et de la torture.

Dix mois après la ratification de la Tunisie du protocole additionnel de la convention contre la torture, le mécanisme national de prévention contre la torture n'a pas été mis en place.

Plusieurs recommandations sont déjà proposées :

Entamer un processus de justice transitionnelle qui mettra au jour les violations des droits de l'homme perpétrées depuis l'indépendance et qui rendra justice aux victimes :

- La mise en place d'un itinéraire judiciaire spécialisé avec des juges et une police judiciaire qui seront sélectionnées en fonction de critères de compétence, d'intégrité et d'indépendance qui seront consacrés aux plaintes relatives à la torture afin de lutter contre l'impunité et donner l'exemple aux autres agents de l'état.
 - Réforme de la police et du système pénitencier
 - Mettre un système de veille pour prévenir les violations dans le futur, un système qui reprend tout le cheminement judiciaire, de la garde à vue jusqu'à l'emprisonnement en essayant d'apporter des corrections aux lacunes qui permettraient la pratique de la torture.
- Des réformes au niveau législatif :
- Supprimer l'imprescriptibilité du crime de la torture énoncée par le code pénal
 - Emettre une loi qui obligerait le personnel médical qui constate l'acte de torture à informer la police immédiatement.
 -

Ces recommandations sont quelques unes parmi tant d'autres